



CONGO-RDC

Félix Antoine Tshisekedi en séjour de travail à Brazzaville



Félix Antoine Tshisekedi accueilli par Denis Sassou N'Gusso, au beach de Brazzaville

Le président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi est arrivé hier en fin d'après-midi à Brazzaville par le beach où il a été accueilli par son homologue Denis Sassou N'Gusso.

Le chef de l'Etat de RDC qui regagne Kinshasa ce jeudi 16 juillet a échangé avec son hôte sur les questions de coopération bilatérale et sous-régionale.

COVID-19

Adapter le plan national de riposte au contexte de l'heure



Jacqueline Lydia Mikolo, au centre, ouvrant les travaux de l'atelier

En vue de s'adapter au contexte actuel en matière de lutte contre la pandémie de coronavirus en nette progression au Congo, les commissions membres du Comité technique de riposte ainsi que les partenaires statuent sur les nouvelles stratégies du plan national de riposte.

Au cours d'un atelier ouvert le 14

juillet à Brazzaville, la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo a précisé que la réactualisation de ce plan vise à réorienter les politiques et interventions en tenant compte des moyens, des réalités économiques et socio-culturelles pour les six prochains mois.

Page 3



INTERVIEW

Antoinette Sassou N'Gusso : « L'éducation, levier incontournable de l'harmonie d'une société »

Dans un entretien accordé à la revue Women Sports Africa, l'épouse du chef de l'Etat congolais, présidente de l'Organisation des premières dames d'Afrique pour le développement, souligne la place qu'occupe l'éducation dans le développement socioéconomique d'une société.

« C'est une évidence que de se battre pour une éducation plus large et de qualité pour nos enfants. Je ne voudrais pas enfoncer une porte ouverte en disant que le capital humain est la source de tout développement », a-t-elle déclaré.

Page 16

EVACUATION DE JEAN-MARIE MICHEL MOKOKO

La préfecture interdit la marche de la société civile

A travers une correspondance datant du 15 juillet et signée du secrétaire général de la préfecture, Bonsang Oko Letchaud, le préfet de Brazzaville a interdit la marche envisagée par la société civile qui réclame l'évacuation sanitaire du général Jean-Marie Michel Mokoko, hospitalisé depuis le 2 juillet à l'hôpital militaire de Brazzaville.

Les autorités préfectorales ont évoqué comme raison, le risque de contamination au coronavirus.



SERVICES BANCAIRES

L'Umac appelle à protéger les consommateurs

Face aux abus en matière de taxes constatés dans les opérations bancaires, l'Union monétaire de l'Afrique centrale (Umac) a adopté, à l'issue du comité ministériel tenu par visioconférence, le règlement relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la zone Cemac.

Page 3

ÉDITORIAL

Eh, ton masque !

Page 2

ÉDITORIAL

Eh, ton masque!

Les scientifiques répètent que l'observation des mesures barrières, parmi lesquelles le port obligatoire du masque, aide à briser la chaîne de contamination à la Covid-19. Dans tous les pays, ce protocole est devenu la règle absolue et chacun s'y accommode en connaissance de cause.

Comme partout ailleurs, après des moments de flottement dans la communication, le Congo s'est soumis au mécanisme de prévention à travers la mise en place d'instances spécialisées. Les plus hautes autorités recommandent à la population de ne pas profiter du déconfinement progressif en cours pour se relâcher complètement. La reconduction pour la cinquième fois consécutive de l'état d'urgence sanitaire participe de cette volonté de surveiller la maladie tout en œuvrant à la reprise de l'activité économique.

Souvent, par mégarde ou par dépit, beaucoup délaissent le masque et s'exposent de fait à la réprimande des forces de l'ordre chargées de faire appliquer les règles édictées. Si certains agents commis à cette tâche exercent avec professionnalisme, d'autres par contre font parler leur imagination. Les échanges avec les usagers sont parfois animés. C'est ce que rapporte un témoin qui s'est confié à nos reporters et l'histoire est rocambolesque.

Voilà un agent de l'ordre qui saute prompt de son véhicule de patrouille et accroche un individu qui a dû ramener sa bavette sous le menton pour, semble-t-il, souffler un peu. L'agent le tance en lui rappelant que le fait de ne pas bien accommoder son masque est une infraction sanctionnée d'une amende. Ce dernier se démène à réajuster sa bavette expliquant qu'il ne l'avait pas totalement déposé.

Et donc, comme tu la repositionnes à l'instant, tu paies seulement deux mille FCFA, suggère l'agent. L'infortuné répond qu'il n'a sur lui que la somme de deux cents francs. Oui, donne-les-moi pour ma cigarette ! Les personnes qui assistent à la scène sont abasourdis. Le rapporteur de la scène ne dit pas si la transaction a bel et bien eu lieu entre les deux protagonistes.

Il ne fait pas de doute que les dérapages existent dans l'application des directives sur l'observation des mesures anti-Covid-19. Il est tout à la fois indispensable de rappeler à tous que dans le moment présent où le virus continue de circuler, le port du masque est obligatoire.

Les Dépêches de Brazzaville

CRISE DU POOL

Le CRPB rencontre le préfet

Le Collège des ressortissants du Pool résidant à Brazzaville (CRPB) rencontre le préfet de ce département ce 16 juillet à Kinkala.

« Nous lui avons adressé une correspondance depuis le 2 juillet et il se trouve qu'on est attendu pour ce jeudi 16 juillet. Nous allons le rencontrer pour regarder la possibilité de créer les conditions d'une pacification définitive du Pool », a déclaré le coordonnateur de ce collège, Prosper Mbaloula, avant d'ajouter: « Nous sommes à l'orée du 60e anniversaire de l'indépendance. Nous voulons qu'avant cette célébration qu'il y ait des prémices qui fassent que le Pool soit libre ».

Le collège, a renchéri le coordonnateur, dit avoir une autre démarche à proposer aux autorités du Pool pour une procédure simplifiée de ce qui se fait d'habi-



Prosper Mbaloula

tude, entre autres, des contacts directs que nous allons avoir avec les autorités au niveau du gouvernement et même avec le pasteur Ntouni.

Le coordonnateur du CRPB a une fois de plus rappelé que le

collège se veut l'interface entre le pouvoir, les opposants et les Congolais ressortissants du Pool à l'étranger pour une communauté exempte des tribulations.

Jean Jacques Koumbema

PARTIS DU CENTRE

Luc Daniel Adamo Matéta élu coordonnateur général

Le président de l'Union pour la reconstruction et le développement du Congo (URDC) a été élu, le 14 juillet à Brazzaville, par le collège des membres des partis du centre.

L'élection a été organisée par six partis membres de cette plateforme politique. A l'occasion, ils ont élu, à l'unanimité, Luc Daniel Adamo Mateta au poste de coordonnateur général des partis du centre. Il succède à Jean-Michel Bokamba-Yanguouma, président du Mouvement général pour la construction du Congo (MGCC), décédé il y a quelques semaines. L'heureux élu et l'équipe qui a été mise en place ont pour



Luc Daniel Adamo Mateta

mission d'organiser au mieux la coalition des partis du centre, au moment où le pays s'achemine vers une échéance électorale majeure, l'élection présidentielle prévue l'année prochaine.

S'exprimant à cet effet, Luc Daniel Adamo Matéta, ému de la confiance que lui a faite ses collègues du centre, s'est dit engagé à faire du centre un groupement politique digne et organisé.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbema, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali/Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PRÉSIDENTIELLE DE 2021

Le CSLC et la société civile envisagent de mutualiser les efforts

A la faveur d'un échange le 15 juillet à Brazzaville avec les membres du Conseil consultatif de la société civile et des Organisations non gouvernementales, le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) a exprimé le vœu de mutualiser les actions avec la société civile pour une élection présidentielle apaisée en 2021.



Philippe Mvouo et Céphas Germain Ewangui président les échanges

Dans son mot introductif, le président du CSLC, Philippe Mvouo, a rappelé que « la société civile reste et demeure un contrepoids au pouvoir politique. Le jeu politique, ayant pour protagonistes les tenants du pouvoir et les opposants, la société civile se trouve au milieu des deux camps pour tempérer les passions politiques et équilibrer les chances des uns et des autres ».

Par ailleurs, a-t-il poursuivi, lorsque la société civile perd son indépendance, la société toute entière se fragilise entraînant de ce fait la fragilisation de la démocratie. Par contre, a-t-il insisté, une société civile bien organisée et très active est un acteur majeur de l'éducation électorale.

Philippe Mvouo a sollicité à cet effet l'implication active du Conseil consultatif de la société civile et des ONG, que dirige Céphas Germain Ewangui, dans le processus électoral en vue de consolider la démocratie congolaise, notamment dans la perspective de la consultation majeure de 2021.

De son côté, Céphas Germain Ewangui a salué la tenue de ces échanges. Il a mis à profit cette occasion pour rappeler les efforts que fait la société civile congolaise pour crédibiliser le processus électoral au Congo. Le secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des ONG a exprimé la disponibilité de son institution à travailler avec tous les acteurs électoraux. La société civile, a-t-il déclaré, est consciente de la noblesse et de la délicatesse de ses missions.

Roger Ngombé

COVID-19

Le plan national de riposte contre la pandémie en cours de réactualisation

Les différentes commissions du Comité technique de riposte et les partenaires sont en atelier à Brazzaville pour réadapter les stratégies de réplique contre la Covid-19 dont les cas de contamination se multiplient chaque jour qui passe.



Le présidium des travaux de l'atelier de révision du plan de riposte/Adiac

La contamination communautaire évolue de façon inattendue atteignant aujourd'hui plus de deux mille cas. Certaines interventions n'ont pas été prises en compte dans les stratégies du plan national de riposte élaborés il y a six mois. D'où la nécessité de le réactualiser. « Le présent atelier doit être mis à profit pour réorienter nos stratégies et interventions en les adaptant à nos moyens, à nos réalités économiques et socio-culturelles pour les six prochains mois. La chîne d'où est partie cette pandémie a dû réviser sept fois son plan national de riposte. Le Congo n'est donc pas le premier », a déclaré le ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, à l'ouverture de l'atelier le 14 juillet.

Parmi les supports attendus à l'issue

des travaux en cours figure le document résumant l'état des besoins des départements. Lequel document est sollicité par les partenaires notamment les entreprises installées dans ces départements, a précisé la ministre en charge de la Santé. Il y a, par ailleurs, le document de suivi et d'évaluation qui orientera le choix des futures interventions dans la lutte contre la pandémie.

En rappel, le premier plan de préparation et de riposte avait été conçu en février dernier, à titre préventif, bien avant que la pandémie ne soit déclarée dans le pays. Le 14 mars, le premier cas de contamination est détecté. Quatre organes sont mis en place pour la gestion de la crise sanitaire y compris les douze comités départementaux. En Avril, la riposte est passée à une vitesse supérieure.

Le point de l'intensification des mesures préventives a été le confinement qui est entré en vigueur le 2 avril. S'en sont suivis notamment en cette période de déconfinement progressif la stratégie de dépistage de masse et celle de la réforme des moyens de prise en charge des cas symptomatiques et asymptomatiques.

A l'issue de cet atelier, les membres des comités de riposte dont celui des experts, les présidents de commissions, les directeurs départementaux de la santé (qui y prennent part en visioconférence) vont peaufiner les stratégies relatives à la donne de la pandémie dans le pays pour que la réponse sanitaire réponde aux attentes en cette période où le virus continue à se propager.

Rominique Makaya

FINANCE

Mieux protéger les consommateurs face aux abus des banques

Ces derniers temps, les clients des banques se sont vu retirer des frais supplémentaires sur leurs comptes, sans aucune explication au préalable et souvent en violation du règlement en vigueur. Cette situation inquiétante a conduit récemment l'instance communautaire à adopter de nouvelles mesures et à interpeller les pouvoirs publics.

En République du Congo, les relations entre banques et clients sont déséquilibrées puisque ce sont les établissements bancaires qui fixent les règles d'ouverture du compte et peuvent les modifier à tout moment comme bon leur semble. En face, les consommateurs souvent sous-informés sont obligés de subir le diktat de ces banques commerciales.

La place financière du Congo est forte de douze banques et établissements de crédits. Mais chaque établissement impose sa tarification quelque fois excessive, sans tenir compte de la réglementation. C'est le cas, par exemple, pour le prélèvement sur la carte monétique dont les frais varient d'une banque à une autre, soit entre 23000 francs CFA à 50000F, des frais d'opération entre 500f à 5000f... Avec l'avènement du digital, les banques créent de nouveaux services (comme les applications mobile, d'offres personnalisées), qu'elles imposent ensuite à leurs clients avec des frais élevés.

Pour l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, ces frais de services constituent de véritables freins à l'inclusion financière au Congo. « Le règlement relatif à la protection des consommateurs des produits et services financiers a été adopté par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), mais le plus dur reste à faire pour la mise en application de ce règlement. Ceci contribuera à discipliner les banques. Tenez, est-il normal que les frais de retrait soient facturés

jusqu'à 2000FCFA par opération ? », a dénoncé son secrétaire

exécutif, Mermans Babounga Ngondo.



« Le règlement relatif à la protection des consommateurs des produits et services financiers a été adopté par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), mais le plus dur reste à faire pour la mise en application de ce règlement. Ceci contribuera à discipliner les banques. Tenez, est-il normal que les frais de retrait soient facturés jusqu'à 2000FCFA par opération ? »

L'observatoire entend militer pour la transparence des tarifs des produits et services bancaires pratiqués dans le pays. Il a pour cela exhorté les autorités congolaises à pouvoir accélérer la préparation des textes subséquents. À noter que lors de sa dernière session ordinaire tenue le 3 juillet dernier par visioconférence, le comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (Umac) a adopté le règlement relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la zone Cémac. Le comité ministériel a procédé à la nomination d'un commissaire titulaire de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale. « Au titre des mesures individuelles, le comité ministériel de l'Umac a décidé de proposer à la conférence des chefs d'État les dossiers de nomination du secrétaire général et du secrétaire général adjoint de la Cobac », conclut le communiqué de l'Umac.

Fiacre Kombo

BAD

Un rapport sur les perspectives économiques de l'Afrique centrale

Le bureau régional de la Banque africaine de développement (BAD) pour l'Afrique centrale procédera, le 16 juillet, par visioconférence au lancement de l'édition 2020 du rapport « Perspectives économiques régionales en Afrique centrale ».

La rencontre virtuelle permettra, en effet, de décliner les principales conclusions de l'édition 2020 du rapport, d'exposer les prévisions macroéconomiques de l'institution dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Aussi, ce sera une occasion d'aborder la partie thématique consacrée au capital humain et développement des compétences en Afrique centrale.

Figurant parmi les publications phares de la BAD, ce rapport offre une vue d'ensemble des économies d'Afrique centrale en proposant une approche régionale du développement. La troisième et nouvelle édition a pour thème : « Capital humain, emploi et développement des compétences en Afrique centrale ».

A cet effet, le panel de haut niveau réunira les ministres de la région et des autorités régionales en vue d'échanger sur le contenu du rapport, l'impact de la pandémie sur les économies, ainsi que sur les voies et moyens pour améliorer le capital humain et préparer les jeunes aux compétences requises par le monde à venir. Cet atelier régional sera suivi des rencontres nationales décentralisées. Il sera présidé par le directeur général par intérim de la BAD pour l'Afrique centrale, Solomane Koné. Pour ce qui est de la présentation du rapport, elle sera assurée par Emmanuel Pinto Moreira, directeur des économies-pays, assisté de Hervé Lohoues, économiste en chef pour la région.

A noter que les représentants des autorités nationales et régionales, ainsi que des médias sont conviés à ce volet régional du lancement virtuel de la publication. Des ateliers virtuels nationaux éclatés de lancement qui accueilleront des acteurs non étatiques notamment du secteur privé, de la société civile, des universitaires... se tiendront dans les pays au cours de la semaine du 20 au 24 juillet 2020.

Gloria Imelda Lossele

ARPCE

Des transporteurs interurbains s'imprègnent de la réglementation postale

Les transporteurs interurbains ont échangé le 15 juillet à Brazzaville avec le directeur de la régulation postale de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce), Arnault Dicka, sur les mesures de restriction liées aux activités de la poste.

Au cours de la réunion, il a été question de sensibiliser les transporteurs interurbains qui, de manière officielle, offrent des services d'acheminement et de distribution de courriers et colis, sur les préalables liés à l'exercice de l'activité postale, notamment le respect de la réglementation en vigueur qui réserve la primauté des colis aux postiers.

La séance de travail s'est en effet inscrite dans le cadre de la mise en application des dispositions de la loi n°10-2009 du 25 novembre, portant réglementation du secteur postal, en particulier en ce qui concerne la collecte, le tri, l'acheminement et la distribution des envois de correspondances et de colis.

Le directeur de la régulation postale de l'Arpce, Arnault Dicka, a fait savoir que depuis un certain temps, les transporteurs urbains se livrent aux activités de collecte, d'acheminement et de distribution des colis et courriers; au détriment des opérateurs postaux dûment autorisés par l'autorité de régulation à exercer dans le secteur postal et qui, de ce fait, disposent d'un cahier des charges liées à l'activité postale au Congo.

« Les agences de transports ont pris des licences ou autorisations pour faire du transport. Les opérateurs qui fonctionnent dans le service du transport n'ont rien à voir avec le service postal ou des télé-



communications électroniques. Malheureusement, nous constatons qu'ils travaillent aussi dans le secteur postal. Le service postal est réglementé au Congo et réservé à la poste. Etant donné que le secteur est réglementé, notre rôle est de veiller à une juste concurrence et au respect des règles. », a-t-il expliqué.

« Le constat fait par l'Arpce a été qu'au-delà des activités dont nous sommes agréés, il y a le transport des courriers et colis postaux qui se fait. Nous avons été conviés ce matin à ces échanges pour que cela soit rappelé en vue de prendre des dispositions pour les agences qui veulent continuer dans l'acheminement et la distribution des courriers et colis », a indiqué le représentant du directeur général de l'Agence Stélimac, Jean Jacques Bankoussou.

Les participants à la séance de travail/Adiac Au terme des discussions, Arnault Dicka a souligné que l'activité exercée par les transporteurs est un véritable manque à gagner pour les opérateurs postaux. Fonctionner de manière illégale pose préjudice à ces derniers qui se sont constitués en entreprises, a-t-il expliqué. Il a de ce fait invité les acteurs du transport routier au respect de la réglementation tout en précisant qu'en cas de non-respect de ces règles, la loi prévoit des sanctions allant d'un à trois ans d'emprisonnement et de 500 à dix millions de francs CFA d'amende.

Notons que l'événement a connu la participation des représentants des différentes agences des transports, à savoir Afrasia express, Océan du nord, Stélimac, SF international, Stélimac, Soul express et la Sopéco.

G.I.L.

COVID-19

Des volontaires de la Croix-Rouge formés à la riposte

Les bénévoles de la Croix-Rouge congolaise (CRC) améliorent leurs compétences sur la lutte contre la pandémie du coronavirus à travers une formation portant sur la communication des risques et engagements communautaires à Brazzaville.

La formation a été ouverte le 15 juillet, par le premier vice-président de la CRC, Loemba Makosso Malik, avec l'appui des partenaires, notamment le comité international de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge française et l'Organisation mondiale de la santé.

Elle vise à former cent soixante-douze volontaires issus de Brazzaville et de Pointe-Noire afin de contribuer à la réduction de la propagation de la pandémie dans ces deux villes qui sont des épicentres de la pandémie.

L'objectif est de former les volontaires sur la communication et l'engagement communautaire ; la prévention et le contrôle des interventions ainsi que sur la gestion des dépouilles mortelles. En effet, les apprenants bénéficieront à cette occasion des enseignements sur des



généralités du covid-19 afin de montrer à la population comment respecter les mesures barrières, comment porter le masque, se protéger et savoir les mesures à prendre en cas d'une at-

teinte par la maladie. La représentante de la Commission technique de la prévention et de contrôle des infections, Rosalie Likibi, a souligné l'engagement communautaire. Selon elle,

Les volontaires de la Croix-Rouge congolaise l'appui des volontaires permettra de chasser l'ennemi commun.

Le premier vice-président, Loemba Makosso Malik a sollicité la responsabilité des volontaires à cette

formation afin de leur permettre de prendre le relais pour sensibiliser les populations sur la maladie. A cet effet, explique-t-il, la sensibilisation ne se fera pas de porte-à-porte. Elle sera faite par contre par le biais des crieurs, entre les volontaires et des autorités de proximité notamment les chefs de zone, bloc et quartier ainsi que par un échange avec les leaders des associations, des confessions religieuses et bien d'autres.

Gilbert Bakala Massamba, volontaire de l'arrondissement 4, Moungali, a, de son côté, souligné l'importance de la formation. Selon lui, les volontaires de la Croix-Rouge congolaise sont formés pour mieux informer la communauté de l'existence de la pandémie du coronavirus.

Lydie Gisèle Oko

COVID-19

La société Wing Wah améliore les conditions de travail de son personnel

Pour assurer la protection des employés sur le lieu de travail et respecter les mesures édictées par le gouvernement congolais pour lutter contre la pandémie, la compagnie pétrolière Wing Wah, qui opère dans le département du Kouilou, a engagé des travaux de réaménagement dans ses sites de Banga-Cayo.

Les travaux réalisés par Wing Wah vont permettre de mettre le personnel, en particulier ses agents locaux, à l'abri de cette pandémie et leur offrir de meilleures conditions de vie et de travail dans ces sites et différentes bases. Ceux-ci ont concerné les aspects liés à l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement qui font l'objet d'une attention particulière avec des indicateurs de suivi pour assurer le pilotage de la maîtrise des risques liés aux activités.

Emmanuel Barros, comptable à Wing Wah, n'a pas caché sa satisfaction. «*Comme tout agent, on s'attend toujours à l'amélioration des conditions de travail*», a-t-il lancé. De son côté, Decosse Kassa, ingénieur puits Wing Wah, a expliqué : «*Avant, nous n'avions pas beaucoup d'agents locaux et nous avions un service de catering seulement pour les agents chinois. Mais aujourd'hui nous avons un service de catering mixte. En janvier 2020, nous avons présenté un plan de construction pour des*



Le site de Wing Wah à Banga-Cayo

logements du personnel à notre partenaire la SNPC. Tout n'est pas encore parfait, mais Wing Wah est en train de faire des efforts pour améliorer beaucoup de choses.»

Lesdits travaux entrent dans le cadre du respect par Wing Wah de la réglementation en vigueur dans le pays en ma-

tière de protection des employés sur le lieu de travail et aussi des mesures édictées par le gouvernement congolais pour contrer la propagation du coronavirus dans le pays. La société prévoit des travaux supplémentaires qui interviendront en 2021 en vue de disposer de nouvelles installations confortables et

pérennes. En activité d'exploration et de production de pétrole au Congo, depuis 2013, sur le permis Mbang-Cayo, Wing Wah contribue au développement économique du Congo, avec une production pétrolière de huit mille barils par jour. Son plan long terme prévoit des investissements importants pour

«En contribuant au développement économique et social de la République du Congo, la société Wing Wah s'engage à mener ses activités dans le strict respect de la réglementation congolaise et dans une approche de partenariat gagnant-gagnant pour toutes les parties, s'inscrivant sur le long terme»

réaliser des travaux qui vont entraîner une augmentation de la production sur ce permis.

Par ailleurs, afin de mettre fin aux problèmes de logistique et de transport de brut par camion-citerne, un pipeline reliant le centre de traitement au terminal de Djeno a été mis en place. En outre, afin de participer au développement du capital humain des communautés riveraines de leurs sites, la société investit dans des projets sociaux, dans le domaine de l'éducation (construction d'une école moderne avec des logements des enseignants modernes) et de la santé. «*En contribuant au développement économique et social de la République du Congo, la société Wing Wah s'engage à mener ses activités dans le strict respect de la réglementation congolaise et dans une approche de partenariat gagnant-gagnant pour toutes les parties, s'inscrivant sur le long terme*», a-t-on souligné dans un communiqué de presse de la société.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

2^e ÉDITION JIFA 242

L'émancipation de la femme au cœur des échanges

Après la réussite de la 1^{re} édition l'année dernière, l'ONG éponyme s'apprête pour la 2^e édition, à l'occasion de la Journée internationale de la femme africaine, le 31 juillet, à Pointe-Noire.

«La problématique de l'émancipation de la femme au Congo» est le thème de cette rencontre qui va regrouper plusieurs femmes et organisations de femmes issues de plusieurs horizons. Une activité qui se tiendra dans le strict respect des mesures barrières. Jifa 242 sera une occasion pour les participantes d'échanger sur l'émancipation de la femme africaine, les écueils rencontrés, les avancées perceptibles sans oublier les approches de solutions visant l'amélioration de la condition féminine. Autant de questions qui ne manqueront pas de susciter des débats et des échanges passionnants et constructifs.

Signalons que la Journée de la femme africaine a été décrétée à l'occasion du premier congrès de l'Organisation panafricaine des femmes (Pawo en anglais) tenue à Dakar au Sénégal, le 31 juillet 1974, même si la date du 31 juillet 1962 est souvent retenue comme la date historique du mouvement féminin africain. Ce jour-là, à Dar-es-Salaam (Tanzanie), des



femmes du continent africain s'étaient réunies pour la première fois et avaient créé la première organisation des femmes, la «Conférence des femmes africaines» (CFA). Le rôle historique joué par les femmes en Afrique témoigne de leur capacité de réaliser et conduire les changements sur le continent. Ainsi, les peuples africains se libéraient alors peu à peu de la tutelle des pays colonisateurs.

La libération totale du continent africain, l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une justice commune, qui défend les droits de l'Homme en tant qu'être humain, devenaient alors les objectifs prioritaires du mouvement. Lors de la première édition Jifa 242 tenue le 31 juillet dernier, les femmes ont échangé sur « Les violences faites à l'égard des femmes » et « L'implication de la femme dans la gestion de la cité ». Les représentations théâtrales, le défilé de mode et le show ont également agrémenté cette activité.

Hervé Brice Mampouya

ETUDES

Malgré la hausse des droits d'inscription, les étudiants africains attirés par les universités françaises

Un étudiant étranger non-européen en licence va déboursier 2770 euros contre 170 euros avant et 3 770 euros contre 243 euros en 2020. Cette hausse pourrait avoir des conséquences sur les étudiants africains.

La décision est venue du Conseil d'Etat, d'hausser les droits d'inscription pour les étudiants étrangers. Selon une étude d'universitaires, cette décision ne devrait pas baisser le nombre des étudiants africains en France. Les étudiants hors Union européenne vont voir leurs droits d'inscription à l'université passer à 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master, contre respectivement 170 et 243 euros pour les jeunes Européens, une somme plutôt modique. Les doctorants en seraient exonérés. Une décision qui, selon certains experts, devrait peu peser sur la venue des étudiants africains en France.

Pour le Conseil d'Etat, «le caractère modique des frais d'inscription exigés des usagers suivant des formations dans l'enseignement supérieur public en vue de l'obtention de diplômes nationaux doit être apprécié au regard du coût de ces formations». Or, le «coût annuel moyen» d'une formation en licence, master, doctorat ou d'un titre d'ingénieur diplômé est évalué à 10 210 euros, rappelle-t-il. Soit environ trois fois le montant des droits d'inscription prévus.

Bourses et exonérations distribuées au cas par cas

Cette décision inquiète les étudiants africains, malgré le fait que des aides et «des exonérations totales» soient prévues pour les plus défavorisés. Des bourses annuelles seront attribuées et «les étudiants en mobilité internationale peuvent être éligibles à certaines d'entre elles», indique le Conseil d'Etat. Ils pourront aussi bénéficier d'une «exonération totale ou partielle des droits d'inscription mis à leur charge».

En 2019, 46% des 350 000 étudiants étrangers en

France étaient originaires d'Afrique. Le Maroc est le premier pays (12%), suivi par l'Algérie (9%), la Chine (9%), l'Italie (4%), la Tunisie (4%) et le Sénégal (3%). La France est le premier pays non-anglophone qui accueille des étudiants non-européens. Mais ils ne représentent que 5% des 5 100 000 étudiants internationaux en mobilité dans le monde. A l'horizon 2030, le nombre de ces derniers pourrait dépasser 10 millions de personnes.

La stratégie d'influence de la France

L'attractivité de la France ne tient pas à sa gratuité. L'accueil des étudiants étrangers et notamment africains fait partie de la stratégie d'influence de la France (le soft power français). Selon une étude de l'universitaire Fabien Chareix, la hausse des frais d'inscription ne devrait pas impliquer une baisse «de la mobilité des étudiants africains vers la France». Car ce n'est pas la gratuité des études qui guide leur choix, mais l'excellence académique et la valeur des diplômes, souligne Fabien Chareix.

Les étudiants africains sont de plus en plus nombreux à choisir l'international et pas uniquement vers des pays qui leur offrent des bourses ou avec lesquels ils ont une proximité linguistique. Cet enseignant est convaincu que ce n'est pas la gratuité de l'université qui incitera les étudiants africains à ne plus viser à poursuivre leurs études vers les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Arabie saoudite ou la Chine, mais la qualité de l'accueil, le suivi, l'orientation, la couverture sociale et l'excellence académique que la France pourra leur offrir.

Noël Ndong

SOUDAN

L'ONU condamne des violences au Darfour

La Mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (Minuad) a condamné, le 14 juillet, des « incidents violents » qui ont fait neuf morts et vingt blessés dans l'Etat du Darfour du Nord.

« La Minuad est profondément préoccupée par les incidents violents qui se sont produits dans la ville de Kutum le 12 juillet et par l'attaque par des hommes armés non identifiés du camp (de déplacés) de Fata Borno le 13 juillet au matin, qui ont fait neuf morts et vingt blessés parmi les déplacés », a indiqué la mission dans un communiqué.

« Il est regrettable que ces incidents se soient produits alors que le gouvernement de transition du Soudan et les mouvements armés sont près de conclure les négociations afin d'amener la paix et la stabilité (...) dans la région du Darfour et dans l'ensemble du Soudan », souligne la mission conjointe. Les tensions entre tribus arabes et africaines au Darfour remontent à 2003. A cette date a débuté un soulèvement d'insurgés de minorités ethniques s'estimant marginalisées contre le régime d'Omar el-Béchir, aux mains de la majorité arabe. Omar el-Béchir, qui a dirigé le Soudan d'une main de fer pendant 30 ans, a été renversé en avril 2019 sous la pression d'un mouvement de contestation populaire inédit.

Après sa chute et plusieurs mois de soulèvement populaire marqué par des épisodes de violentes répressions, le Soudan s'est engagé dans une transition politique. Le pays s'est doté en août 2019 d'un gouvernement militaire-civil, chargé de mener ce processus pendant une durée de trois ans. La guerre civile au Darfour a fait au moins 300.000 morts et 2,5 millions de déplacés, selon l'ONU.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES
PEINTURES

CÉRAMIQUES
MUSIQUE












L'art dans sa Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

INTÉGRATION SOUS- RÉGIONALE

La CEEAC entame le processus des réformes institutionnelles

Les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale se sont réunis, le 14 juillet, par visioconférence, pour faire le point sur le processus de ratification du traité révisé de l'institution et sur l'apurement de 40% des arriérés des contributions au financement de la communauté.

La onzième session extraordinaire du conseil des ministres a été présidée par le ministre gabonais des Affaires étrangères, président du Conseil des ministres de la CEEAC, Alain Claude Bilie By Nze. Elle s'est penchée également sur la présélection des candidatures aux postes de la commission.

Prenant la parole, le secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-mi, a fait le point sur la conformité aux conditionnalités légales imposées par les textes, à savoir le niveau d'apurement des arriérés de contribu-

tions au financement de la communauté et la ratification du traité révisé de la CEEAC. A l'issue de celui-ci, il ressort que huit pays sur onze l'ont ratifié et sept ont apuré leurs 40% d'arriérés de contributions. Sur la question relative à l'examen des candidatures aux postes de la commission et étant donné que le nombre de postes à pourvoir correspond au nombre des pays ayant rempli les critères d'éligibilité, le conseil a donné mandat au président de mener des consultations pour proposer la répartition des

postes, une proposition qui sera examinée au cours de la douzième session extraordinaire du conseil des ministres qui se tiendra le 26 juillet.

Le conseil a ensuite suivi avec intérêt le chronogramme des différentes rencontres et activités qui jalonnent la suite du processus de réforme institutionnelle, notamment la réunion de la commission consultative (du 23 au 25 juillet), du conseil des ministres (le 27 juillet) et le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement prévu le 30 juillet. Le mois

d'août sera consacré à la préparation des dossiers de passation de service, et à l'arrivée à Libreville des commissaires.

La onzième session extraordinaire du conseil des ministres a été convoquée conformément aux conclusions de la précédente qui s'était tenue, le 7 juillet, et qui avait rappelé les conditions préalables légales de nomination aux postes de la commission, entre autres, le dépôt des instruments de ratification du traité révisé de la CEEAC et le paiement des 40% des arriérés des contributions suivant

la décision N°5/CEEAC/CCEG/IXe/2020 fixant les modalités de règlement des arriérés des contributions.

A titre de rappel, la dixième session extraordinaire avait tenu compte des principes de solidarité et de flexibilité, en accordant un délai supplémentaire de sept jours pour procéder à la présélection des candidatures. A cette occasion, il avait été précisé que ne seraient examinées que les candidatures des Etats membres ayant rempli les conditions légales d'éligibilité.

Yvette Reine Nzaba

ENVIRONNEMENT

Les pays africains classés selon l'indice de performance

Cette année, 180 pays dont 52 africains sont classés sur la base de 32 indicateurs de performance à travers 11 catégories.

Les chercheurs des universités de Yale et Columbia ont rendu publique récemment la version 2020 de l'Indice de performance environnementale (IPE) qui analyse des politiques environnementales dans le monde.

Conçu en réponse à une demande du Forum économique mondial, cet indice vise à comparer les performances environnementales des pays et ainsi à contribuer à l'amélioration de leurs politiques de protection des écosystèmes et de la santé humaine.

Devenue un cadre de mesure de premier plan, l'édition 2020 de l'IPE classe 180 pays (dont 51 africains) sur la base de 32 indicateurs de performance classés en 11 catégories, couvrant les sujets de santé, d'environnement et de vitalité de l'écosystème.

Le rapport précise toutefois que, puisque l'IPE s'appuie sur les données publiées en 2019 et collectées plus tôt, les résultats ne prennent pas en compte les impacts d'événements récents comme les incendies dans la forêt amazonienne, les incendies en Australie, ou la pandémie de Covid-19.

Ainsi, selon les concepteurs de cet index, les pays avec les meilleurs classements manifestent généralement des engagements de longue durée et développent des programmes soigneusement construits, qui protègent la santé publique, conservent les ressources naturelles et réduisent les émissions des gaz à effet de serre.

Par contre, les scores les plus bas du classement sont alloués à des pays qui sont aux prises avec une « gouvernance faible ». Ces scores faibles suggèrent un besoin d'efforts nationaux de soutenabilité environnementale sur un certain nombre de fronts, notamment la pollution de l'air et de l'eau, la protection de la biodiversité et la transition vers l'énergie renouvelable.

Ainsi, au niveau mondial, le Danemark émerge en tête du classement, suivi du Luxembourg (2^e), de la Suisse (3^e), du Royaume-Uni (4^e) et de la France (5^e). Les Etats-Unis, quant à eux, se situent à la 24^e place, bien loin devant leur concurrent chinois qui se retrouve dans les profondeurs du classement, à la 120^e place.

En Afrique, le classement de tête est occupé par les Seychelles (1^{er}) qui fait même partie du Top 50 mondial, la Tunisie (2^e), le Gabon (3^e), Maurice (4^e) et l'Algérie (5^e). La palme du continent revient toutefois aux pays d'Afrique du nord qui se retrouvent tous (Tunisie, Algérie, Egypte et Maroc) dans le Top 10 africain de ce classement.

En Afrique centrale, le Gabon, classé 76^e au rang mondial, prend la tête du classement suivi de la Guinée équatoriale (115^e), Sao Tomé-et-Principe (119^e), la Centrafrique (124^e), la République démocratique du Congo (125^e), le Cameroun (139^e), le Congo (152^e), l'Angola (158^e), et le Tchad (172^e).

Les plus mauvais scores du continent dans l'IPE 2020 sont détenus par la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et le Liberia.

Josiane Mambou Loukoula

AFRIQUE DU SUD

Plus de 7 000 policiers testés positifs au Covid-19

Au total 7021 officiers de police sud-africains ont été testés positifs au Covid-19 tandis que 53 d'entre eux sont décédés, a déclaré mercredi à Pretoria le ministre de la Police, Bheki Cele, lors d'une conférence de presse sur les plans de lutte contre la pandémie et le respect des règles.

M. Cele a noté que 4 949 officiers de police avaient été placés en quarantaine et 150 hospitalisés.

« Cette pandémie ne fait aucune distinction, personne n'est immunisé. Elle attaque même ceux dont le devoir est de nous protéger. Plusieurs responsables de la justice, la prévention des crimes et la sécurité ont été testés positifs, mais heureusement beaucoup d'entre eux sont totalement rétablis et de retour en première ligne pour servir leurs communautés », a-t-il indiqué.

Le ministre de la Police a mentionné le fait que 3688 cas de Covid-19 ont été enregistrés dans les prisons sud-africaines, 1485 détenus et 2203 gardiens de prison. Parmi eux, 15 prisonniers et 31 responsables ont succombé au Covid-19.

Il a appelé l'ensemble de la population à coopérer pour aplatiser la courbe des infections au

Covid-19. « Il en va de même pour nous tous Sud-Africains : si nous sommes responsables, si nous nous respectons les uns les autres, si nous collaborons avec ceux qui nous servent durant cette pandémie, nous la surmonterons. Nous briserons la chaîne de transmission. Comme nous l'a dit le président (Cyril Ramaphosa), la réponse est entre nos mains », a-t-il poursuivi.

M. Cele a précisé que la police allait intensifier les patrouilles, les barrages routiers et les contrôles pour garantir le respect de la distanciation physique et des autres règles du confinement.

Au total 298 292 cas de Covid-19 ont été confirmés en Afrique du Sud. Le gouvernement a imposé des mesures supplémentaires pour contenir la propagation du nouveau coronavirus, y compris le retour du couvre-feu.

TCHAD

Le président remanie son gouvernement

Le président tchadien Idriss Déby Itno a remanié le gouvernement, qui compte désormais trente-cinq membres, soit quatre de plus que le précédent, selon un décret présidentiel diffusé mardi soir à la radiotélévision publique.

Les entrées les plus remarquables sont celles d'Amine Abba Siddick, actuel ambassadeur à Paris qui devient chef de la diplomatie tchadienne, et d'Abdoulaye Sabre Fadoul, jusqu'ici directeur du cabinet civil de la présidence, à la Santé publique.

L'une des nouveautés est que le secrétaire général de la présidence, Kalzeubé Payimi Deubet, fait partie intégrante du gouvernement. L'ancien Premier ministre (2013-2016) garde son rang de ministre d'Etat et est de facto numéro 2, derrière le président Déby qui dispose de l'intégralité du pouvoir exécutif depuis la réforme constitutionnelle de mai 2018.

Un autre ancien chef du gouvernement est débarqué : Kassiré Delwa Coumakoye qui occupait le poste de ministre d'Etat conseiller à

la présidence.

Le désormais ex-chef de la diplomatie, Mahamat Zene Chérif, aura en charge la Communication. Le général Mahamat Tahir Orozi, jusqu'ici en charge de l'Aviation civile, prend les rênes de la Sécurité et de l'Immigration. Ce poste était auparavant celui du gendre du président, le général Mahamat Abali Salah, qui conserve le ministre délégué à la présidence chargé des armées.

L'ancien ministre de la Sécurité publique, Ahmat Mahamat Bachir, signe son retour au gouvernement. Il dirige désormais le ministère de l'Elevage et des Productions animales. Le nouveau gouvernement compte huit femmes dont Mariam Mahamat Nour, maintenue secrétaire générale du gouvernement.

Xinhua

COOPÉRATION CULTURELLE

Remise des travaux du Cfrad par l'ambassadeur de France

La remise de ces travaux réalisés sur financement français, le 14 juillet, jour de la fête nationale française, par l'ambassadeur François Barateau, s'inscrit dans le cadre de la préservation et valorisation du patrimoine mémoriel de la République du Congo.

D'un montant de 300 000 euros (environ 197 millions de FCFA), les deux chantiers ont permis d'effectuer d'importants travaux de confortement au Centre de formation et de recherche en art dramatique (Cfrad) et de créer une station de numérisation d'archives au centre-ville de Brazzaville. Le Cfrad est un bâtiment historique de la capitale congolaise dans lequel le général de Gaulle a organisé la « Conférence de Brazzaville » en janvier et février 1944 et qui abritait une partie des archives historiques de l'ex-Afrique équatoriale française (AEF). Cette remise de travaux s'inscrit pleinement dans l'année mémorielle « 2020-de Gaulle à Brazzaville » co-organisée par l'ambassade de France et les autorités congolaises afin de commémorer notre histoire partagée.

Afin de stabiliser l'édifice et d'empêcher qu'il ne soit totalement avalé par les érosions, d'importants travaux de consolidation ont été réalisés. Des travaux de réhabilitation sont encore nécessaires, mais l'urgence a été traitée. Sans cette action, ce haut lieu de mémoire conjointe serait sur le point de disparaître, amputant la jeunesse congolaise d'un des symboles qui ont construit son histoire.

De même, pour permettre aux jeunes de s'approprier leur histoire, une station de numérisation a été conçue en plein centre-ville de Brazzaville. Les archives de l'ex-AEF y sont stockées. Les fonds ont été inventoriés et sont prêts à être numérisés, en vue notamment de leur mise en



François Barateau encadré par Lydie Pongault et Dieudonné Moyongo (crédit photo/Adiac)

ligne afin de permettre, à tous, de les consulter gratuitement et facilement. Ce projet a bénéficié de la mobilisation de l'expertise française, à travers les archives de France et l'association Archivistes sans frontières.

L'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, a exprimé sa satisfaction après cet acte. « Je suis content d'avoir réalisé déjà cette première phase. Il y a encore un travail qui nous attend notamment celui de numérisation qui est en cours. Nous avons vu ici des gens travailler. Il

il y a des mètres et des mètres d'archives souvent fragiles, le temps que le papier s'abîme, donc il y a urgence de sauvegarder ces documents qui peuvent intéresser beaucoup de monde. Nous sommes à l'étape de cette coopération, je pense que nous allons la poursuivre. »

A l'issue de la remise des travaux du Cfrad et du local devant abriter les archives nationales, le ministre de la Culture et des arts pense que les choses évoluent dans le bon sens notamment en ce qui concerne le Cfrad. « L'érosion qui menaçait dan-

gereusement le Cfrad a été endiguée grâce à la convention que nous avons signée en 2018 avec l'ambassade de France. Cette convention avait pour objet la préservation, la valorisation et la numérisation des archives. La première phase c'était d'abord de faire en sorte que l'érosion soit endiguée. Nous allons continuer à réfléchir avec nos partenaires et puis avec le gouvernement pour voir comment préserver ce bâtiment qui est l'un des vestiges de notre histoire avec la France. », a-t-il indiqué.

Quant aux archives nationales, le ministre de la Culture et des arts pense qu'ils sont la mémoire d'un pays. Mais en ce qui concerne les archives qui se trouvent dans le nouveau bâtiment, elles vont au-delà de la mémoire du pays. « Avec le travail de numérisation, nous aurons à peu près quatre-vingt mille vues. Nous allons sélectionner les archives à jour et les archives qui sont beaucoup consultées. Donc d'ici là nous aurons quatre-vingt mille vues, ce n'est pas rien. »

En effet, il y a environ dix mètres linéaires des documents qui sont sélectionnés pour être numérisés en priorité, ce qui fait un total de quatre-vingt mille documents à numériser.

Rappelons que c'est en février 2018 qu'une grande partie du bâtiment abritant le Cfrad s'était effondrée à la suite des pluies torrentielles. Craignant que les cartons d'archives partent dans la boue, le gouvernement congolais avait contacté la coopération française pour qu'ensemble ils puissent réfléchir aux solutions idoines pour les sauvegarder. La coopération française avait mobilisé des compétences, des archivistes en France, des archives nationales et l'association archives plus sans frontière, qui étaient venues au Congo pour faire plusieurs missions d'études et préfiguration, de même que participer à l'élaboration de ce projet. C'est ainsi qu'est né ce projet dont la convention a été signée le 19 juillet 2019.

Bruno Okokana

« Je suis content d'avoir réalisé déjà cette première phase. Il y a encore un travail qui nous attend notamment celui de numérisation qui est en cours. Nous avons vu ici des gens travailler. Il y a des mètres et des mètres d'archives souvent fragiles, le temps que le papier s'abîme, donc il y a urgence de sauvegarder ces documents qui peuvent intéresser beaucoup de monde. Nous sommes à l'étape de cette coopération, je pense que nous allons la poursuivre. »

VIENT DE PARAÎTRE

« Les histoires d'une île verte » de Pascal Tchibouanga

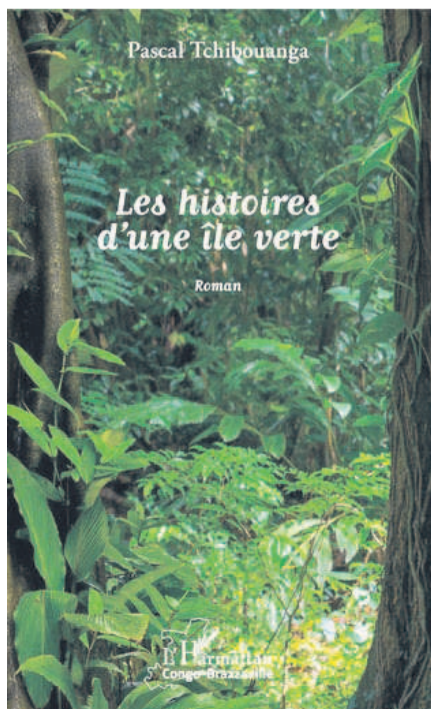
Le romancier, poète et dramaturge congolais, vient de publier aux Editions L'Harmattan un tout nouveau roman intitulé « Les histoires d'une île verte » dans lequel il conte le combat de Coursante, personnage principal de l'œuvre, pour la préservation et le respect écologique.

Roman de quatre-vingt-seize pages, « Les histoires d'une île verte » est une imagination féconde au service de la protection de l'environnement. Le récit se trame essentiellement autour de Coursante, un jeune homme aux convictions nobles pour le bien-être de sa nation.

Jeune élève-officier finaliste, Coursante décide un jour d'aller à Kouangou pour rendre visite à son oncle Mobio, un fonctionnaire à la retraite établi comme agriculteur dans son village natal. Au cours de son séjour, Coursante retrouve Nourh, un vieil ami de la famille, au contact duquel il s'informe sur la vie paysanne devenue difficile à Mobio. En effet, Nourh lui fait part de l'abus d'autorité et des dérapages, tant

de la part des carabiniers que des gardes forestiers. Le pays regorge de foisonnantes richesses forestières mais comme dans la plupart de pays africains il peine à se développer, contraignant ainsi la population à des conditions de vie pénibles.

A cette annonce, Coursante est dérangé et se convainc de son désir ardent pour le respect strict des règles de la République, un pays insulaire où une révolution verte est en marche. Pourtant, Nourh et tant d'autres habitants ne le tolèrent guère. Dans sa narration, Pascal Tchibouanga utilise la fiction pour emmener le lecteur à réfléchir sur cette problématique environnementale toujours d'actualité. Aujourd'hui le combat pour l'environnement



merite d'être amplifié davantage avec la pandémie de coronavirus. Depuis le début de cette contagion due à la Covid-19, la majorité des cas de décès liés au nouveau coronavirus concernent des individus ayant des pathologies antécédentes, notamment les personnes âgées et la pollution tendait à accroître ces maladies, rendant plus fragiles les populations exposées.

Dans les grandes villes de plusieurs pays occidentaux, la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques pour réduire les risques de propagation du virus ont eu pour effet de réduire significativement, dans l'air, le taux de certains contaminants tels que le dioxyde d'azote ou les particules fines. Ce qui, selon cer-

tains chercheurs, aurait permis de sauver un nombre de vies plus élevé que le nombre de morts lié au virus dans ces mêmes Etats. Ainsi, exploiter à bon escient les richesses naturelles pour le bien-être commun de la société, précisément profiter de la nature sans pourtant la détruire, tel est l'un des appels émis par l'auteur dans cet ouvrage.

Notons que Pascal Tchibouanga est né en 1963 au Congo-Brazzaville. A son actif, quelques parutions : « Taradh et les enfants musiciens », une pièce de théâtre publiée en 2011 ; « Monsieur Siamois » livre de genre romanesque paru en 2012 ; « Réminiscence écarlates et échos cathartiques », une poésie éditée en 2016.

Merveille Atipo

FOOTBALL

Cloud Régis Talani appelle à la conservation des archives de Mulélé

Le président «Action Congo foot» a rendu hommage à Foundoux Mulélé, décédé le 16 juin dernier. Selon lui, l'ancien Diable rouge a laissé un héritage pour les générations futures qu'il faudrait à tout prix conserver.

« En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est toute une bibliothèque qui brule ». Cette phrase d'Amadou Hampâté Bâ a pris tout son sens dans le témoignage de cette association sur Foundoux Mulélé. L'ancien joueur n'était certes pas trop vieux mais il avait la parfaite connaissance du football congolais. Le médaillé d'or des premiers Jeux africains de Brazzaville 1965 a, d'ailleurs, transformé l'une des pièces de sa maison en bibliothèque du football congolais.

Séduit par ce projet, le président de l'association «Action Congo foot», a souhaité que les dirigeants du football congolais protègent cet héritage pour l'intérêt des générations futures.

« Je garde de lui beaucoup de souvenirs, car j'ai appris tellement de choses sur le football congolais à ses côtés. Mais le plus précieux de ces souvenirs reste sa maison transformée en une bibliothèque du football de notre pays. C'est pourquoi, je souhaite que nos autorités réfléchissent comment protéger cette mine d'archives dans l'intérêt des générations futures », selon Cloud Régis Talani.

L'association «Action Congo foot» œuvre depuis 2011 pour le déve-



Cloud Régis Talani et Foundoux Mulélé/Photo ACF

loppement du football au Congo, à travers l'organisation des compétitions et stages dans notre pays.

En 2017, elle partageait, au quotidien les Dépêches de Brazzaville, sa vision relative à l'organisation des journées de réflexion sur le développement du football sous le parrainage du ministère des Sports et de l'Éducation physique. Un projet qui, malheureusement n'a pas abouti. Cette ambition a rapproché Cloud Régis Talani de Foundoux Mulélé. Ce dernier, a-t-il témoigné, avait félicité l'association pour ses ini-

tiatives multiformes dans le cadre du développement du football des jeunes.

« Je le connaissais comme ancien joueur, qu'à travers les journaux et auprès des aînés. Mais novembre 2018, alors que je séjournais à Pointe-Noire, j'avais reçu l'appel téléphonique d'un homme à la voix douce aux propos tintés d'un sens de l'humour. Il me disait, connaissez-vous le musicien Foundoux Mulélé ? Je lui répondis respectueusement, non. Je connais seulement Foundoux Mulélé, qui est un ancien

joueur, icône du football congolais et médaillé d'or aux jeux africains en 1965. Et il répliqua : bien joué ! Avant d'ajouter : J'ai eu votre numéro de téléphone grâce à un journaliste des Dépêches de Brazzaville. Je désire vous rencontrer pour discuter avec vous et faire un diagnostic sur le football congolais, notre sport roi », a expliqué Cloud Régis Talani.

L'association «Action Congo foot» a, entre autres objectifs, d'œuvrer pour le développement du football congolais, à travers des initiatives multiformes en vue, de mener et appuyer des actions dans le cadre de la promotion, de l'encadrement et de l'épanouissement des jeunes footballeurs, ainsi que d'autres acteurs de cette discipline.

C'est ainsi qu'en 2012, nous avons organisé à Brazzaville une compétition de football des minimes, un stage de formation pour arbitres et entraîneurs de la sous-ligue de Goma tsé-tsé en 2013. En 2011 et en 2013 nous avons organisé le tournoi inter communautés de football. Foundoux Mulélé, rappelons-le, a été porté à sa dernière demeure, le 4 juillet 2020.

James Golden Eloué

ATHLÉTISME

La saison internationale débutera en août

Dans un dossier publié sur son site internet, la World Athletics, l'instance qui gère l'athlétisme au niveau mondial, a dévoilé un calendrier qui détaille les différentes compétitions retenues cette année ainsi que la période de leur déroulement. Après un début d'année difficile ainsi que le lancement du processus de confinement par plusieurs pays, la World Athletics a jugé bon de déclencher, de façon officielle, les activités d'athlétisme dans exactement quatre semaines, c'est-à-dire le 11 août, lors de la première série des rencontres d'or du World Athletics Continental Tour, en Finlande. Par la suite, les compétitions pourront désormais se poursuivre dans d'autres pays.

Rude Ngoma

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bid Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, Immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

IATA

HARIOM TRAVELS

Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À **DUBAI**

POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespnr@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net



REMERCIEMENTS

Joseph Mahoungou, agent Cfco et famille, Cyriaque Brice Zoba, agent des Dépêches de Brazzaville, Saturnin, Yvon Olive, Serge Ghislain, Eméline Michelle, Herbert Stève, Sandrine Gabrielle, Harold Vivien et famille remercient les parents, amis et connaissances pour leur assistance multiforme lors du décès le 25 juin 2020 à Pointe-Noire de leur père, oncle et grand-père Vincent Zoba, agent retraité du Chemin de fer Congo-Océan
Qu'ils trouvent ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

NÉCROLOGIE

Les enfants Bafouolo, Tsoubaloko, Sita, Makanda, Malonga, Bakazolo, Makela et amis proches ont la profonde douleur d'annoncer la triste nouvelle du décès, survenu à Pointe Noire, dans la nuit du 9 au 10 juillet 2020, à l'âge de 78 ans, de Banzouzi Bafouolo Daniel. Les modalités des obsèques vous seront indiquées ultérieurement



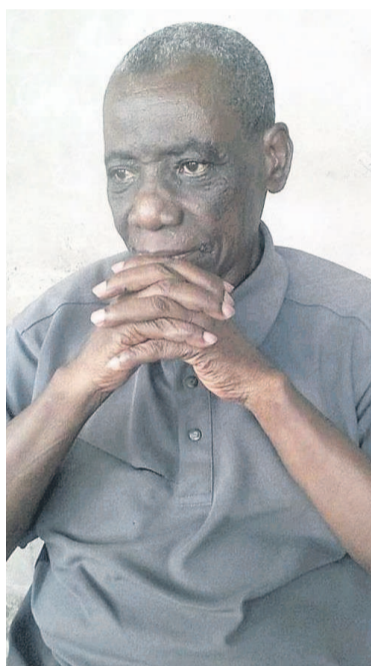
Pour tout contact
En France : 00 337 60 09 36 71
Au Congo : 00 242 05 528 73 73

M. Basile Oba, ancien travailleur de l'ex-ONPT, a le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances du village Illanga Bombokouta, district de Tchikapika, M. Boni et Mmes Marie Yongo et Dorette Yongo à Matoko, district d'Epena, que les obsèques de leur chère épouse, fille, sœur, tante Mathilde Yongo, décédée le 5 juillet 2020, à Brazzaville, sont prévues pour le vendredi 17 juillet 2020 au cimetière privé Bouka.



La veillée mortuaire se tient au domicile conjugal sis n°44, rue Ngania Mikalou. Réf : arrêt Cordonnier, avenue Marien Nguabi.

Le Député Henri Zoniaba, Lieutenant Colonel Corenthin Ndjolé, la veuve Adrienne Goyé et la famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, oncle, mari et grand-père monsieur Gaston Mpebo, l'ancien réalisateur à Télé Congo, né vers 1943 à Souanké, décès survenu le lundi 13 juillet 2020 à Brazzaville à 7heurs.



La veillée mortuaire se tient au n° 114, rue Moyobi à Nkombo (arrêt Mama Mapassa).

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



Lucien Mihondono, agent des Dépêches de Brazzaville, Corentin Mihondono, Ludovic Mihondono, Georgette Diafouka et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, oncle et grand-père, Georges Mihondono, agent à la retraite de l'Université Marien-Nguabi, survenu le 11 juillet 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°27, rue Linzolo à Ouenzé.

La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :** Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Gouesso immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



COVID-19

La Grande-Bretagne à la rescousse de la RDC

Le Royaume-Uni a réaffirmé son engagement à poursuivre son appui à la République démocratique du Congo en tant que bailleur de fonds à travers les différentes ONG notamment dans le domaine de la santé et des aides humanitaires.

Reçue le mardi 14 juillet à la cité de l'Union africaine par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dix jours seulement après la présentation de ses lettres de créance, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume-Uni en RDC, Mme Emily Matman a, tout en saluant l'excellence des relations diplomatiques existant entre Londres et Kinshasa, laissé entendre que son pays entend coopérer étroitement avec les autorités congolaises aux fins d'éradiquer définitivement la crise sanitaire actuelle. Autant dire que le Royaume

-Uni continue d'assumer son statut d'un des principaux bailleurs de fonds de la République démocratique du Congo dans le domaine de la santé et des aides humanitaires comme en témoigne son engagement renouvelé de poursuivre son appui via les différentes ONG opérant en terre congolaise. D'après la diplomate britannique, cet engagement devra se traduire notamment par l'implication de son pays dans la dynamique de lutte engagée par les autorités congolaises contre la pandémie de coronavirus et la maladie à virus Ebola.

Alain Diasso



KONGO CENTRAL

Atou Matubuana refuse de remettre le tablier

Félix Tshisekedi recevant l'ambassadrice britannique Mme Emily Matman

Réagissant à l'injonction du procureur général de la République (PGR)

lui demandant de démissionner, le gouverneur du Kongo central indique que l'argumentaire de l'absence d'un recours introduit par lui pour justifier sa démission, évoqué par le PGR équivaldrait, pour ce haut magistrat, à la méconnaissance des décisions rendues en matière pénale dont les effets sont opposables à tous.

Dans une correspondance adressée le 14 juillet au PGR en réaction à l'injonction lui faite de déposer sa démission, le gouverneur du Kongo central, Atou Matubuana, fait observer au haut magistrat, qu'il avait été induit en erreur par le président l'Assemblée provinciale du Kongo central, Anatole Mtusila. « Le président de l'Assemblée provinciale du Kongo central qui vous a saisi...pour solliciter l'exécution de l'arrêt d'interprétation rendu en matière non contentieuse par la Cour constitutionnelle sous R.Const 1171 le 29 mai 2020, vous a gravement induit en erreur », a indiqué le gouverneur Atou Matubuana.

Pour le gouverneur du Kongo central, le président de l'organe délibérant de cette province a sciemment omis de mettre à la disposition du PGR certains éléments déterminants dont le jugement rendu le 30 janvier par le Tribunal de paix (Tripaix) de Matadi ayant notamment déclaré faux les procès-verbaux relatifs à sa déchéance, et ordonné leur destruction ; celui du Tribunal de grande instance (TGI) de Matadi ayant constaté l'extinction de l'instance ; l'arrêt de la Cour de cassation rendant irrévocable et donc exécutoire le jugement de la TGI de Matadi ainsi que le procès-verbal de destruction des procès-verbaux des plénières de l'Assemblée provinciale du Kongo central des 4, 23 et 27 décembre 2019, dressé le 29 mai 2020 par le greffier



Atou Matubuana

d'exécution du Tripaix/Matadi. « De leur analyse, vous conviendrez avec moi que la prétendue déchéance du gouverneur du Kongo central prononcée dans un hôtel de la place n'a jamais eu lieu, le procès-verbal du 4 décembre 2019 ayant été détruit », s'est convaincu le gouverneur Matubuana.

De l'avis de ce dernier, l'argumentaire de l'absence d'un recours introduit par le gouverneur du Kongo central pour justifier sa démission, évoqué par le PGR, équivaldrait, pour ce haut magistrat, à la méconnaissance des décisions rendues en matière pénale dont les effets sont opposables à

tous. « Tous ces éléments de droit sont connus et mis à la disposition de ma hiérarchie », a fait savoir Atou Matubuana, indiquant que le président de l'Assemblée provinciale, qui a saisi le PGR, n'est pas ignorant de ces décisions pénales. Mais Matubuana s'étonne également que Matusila, sans avoir été partie au procès, vienne par acharnement, devant la Cour de cassation, introduire une requête en prise à partie contre les juges du Tripaix de Matadi qui ont rendu le jugement sous RP 16.598/CD, reconnaissant ainsi ses effets.

Des sollicitations qui surprennent

Pour Matubuana, face à l'inexistence flagrante du procès-verbal destituant le gouverneur du Kongo central, le vice-Premier ministre et ministre chargé de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières serait également surpris qu'il lui soit demandé de désigner un intérimaire aux fonctions du gouverneur de cette province. Aussi Atou Matubuana relève-t-il que le procureur général près la Cour de cassation, à qui il a été demandé d'instruire le procureur général près la Cour d'appel du Kongo central à prendre certaines dispositions, ne pourrait agir contrairement à l'arrêt de la Cour de cassation ayant mis fin sur l'existence juridique de ces procès-verbaux et permis, en conséquence, au greffe du Tripaix de Matadi de procéder à leur destruction matérielle.

Contrainte à démissionner

Il est rappelé qu'à travers une correspondance du 13 juillet 2020, le parquet près la Cour constitutionnelle avait contraint le gouverneur du Kongo central, Atou Matubuana, à démissionner. Le parquet a, dans ce document, affirmé que sa destitution par l'Assemblée provinciale à travers une motion de défiance est exécutoire, du fait qu'elle n'avait jamais été attaquée par un recours. « Il ressort de l'examen de différentes pièces versées au dossier qu'aucun recours n'a été enregistré au greffe de la Cour constitutionnelle en vue d'attaquer l'acte de l'Assemblée ayant don-

né lieu à votre destitution », avait-il été indiqué dans cette correspondance du procureur général qui a enjoint Atou Matubuana de « déposer sa démission auprès du président de la République et de cesser ainsi d'exercer les fonctions de gouverneur ».

Le parquet avait ainsi invité le vice-Premier ministre de l'Intérieur, Gilbert Kankonde, à désigner un intérimaire en vue d'assurer la continuité des services publics, conformément aux lois du pays. Au procureur près la Cour de cassation, il avait été demandé d'instruire le procureur général près la Cour d'appel de Matadi à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la protection des biens de l'Etat lors de la remise et reprise.

Il est également rappelé que le gouverneur Atou Matubuana a été destitué, le 4 décembre 2019, par motion de défiance initiée par le député provincial André Masumbu Baya au cours d'une plénière délocalisée après des troubles enregistrés au siège de l'Assemblée provinciale où vingt-quatre élus provinciaux sur les vingt-quatre présents avaient voté contre lui. Cette destitution d'Atou Matubuana intervenait six jours après sa réhabilitation faisant suite à une suspension relative à la sextape qui a circulé sur les réseaux impliquant notamment son adjoint et une femme membre de son cabinet.

Lucien Dianzenza

FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

DOSSIER RONSARD MALONDA

La société civile saisit le Conseil d'État

Ce regroupement de citoyens sollicite l'ouverture d'une information judiciaire visant à obtenir l'annulation de la décision.

Après la série de contestations organisées dans la rue par l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et ses alliés ainsi que par la coalition Lamuka contre l'entérinement de la candidature de Ronsard Malonda comme président de la centrale électorale, les acteurs de la société civile de la

République démocratique du Congo (RDC) ont saisi, le mardi 14 Juillet, le Conseil d'État. Ils sollicitent l'ouverture d'une information judiciaire allant dans le sens d'obtenir l'annulation de cette décision. Plusieurs acteurs de la société civile, avec à leur tête le coordonnateur de Synergie Congo-culture, Chris-

topher Ngoyi, accompagnés du collectif de leurs avocats, ont été présents à ce rendez-vous devant le Conseil d'État.

Il est rappelé que l'entérinement de Ronsard Malonda par l'Assemblée nationale ainsi que son choix par les confessions religieuses restent sujets à caution. Au niveau des votants, les

représentants des confessions religieuses dénoncent une procédure entachée d'irrégularités. Ce qui conduit à contester l'entérinement de ce choix au niveau de l'Assemblée nationale. De leur côté, les partis politiques dont l'UDPS et ceux membres de la coalition Lamuka ont manifesté dans la rue les

9 et 13 juillet dans plusieurs villes du pays, disant que le choix de Malonda à la tête de la Commission électorale nationale indépendante consacrerait la continuité de l'ère Nangaa, avec les tares reprochées à cette dernière dans la gestion du processus électoral.

Lucien Dianzenza

FOOTBALL

Mercato dense pour les RD-Congolais en Europe

Le mercato est encore très ouvert pour les joueurs congolais évoluant en Europe alors que les derniers matchs dans certains championnats sont en train d'être joués, avant l'ouverture de la saison 2020-2021.

Les championnats nationaux en Europe vont bientôt s'achever avec les quelques matchs qui restent à jouer dans des stades sans public. Les spectateurs n'ont pas reçu l'autorisation pour investir les tribunes des stades à cause de la pandémie de covid-19 qui a été à la base de l'arrêt, pratiquement trois mois, de toutes activités sportives à travers le monde. Cependant, le mercato est déjà ouvert et des joueurs congolais ont changé de clubs, d'autres ont résilié leurs contrats et quelques-uns les ont prolongés, certains ne connaissent pas encore leurs prochaines destinations.

Notons, par exemple, que le milieu offensif Gaël Kakuta a finalement signé à Lens club, promu en Ligue 1 française. Relégué en Ligue 2, Amien l'a cédé en prêt, avec option d'achat pour 1,7 million d'euros. Et la condition ici est que si Lens devra payer au total cinq millions d'euros en cas de maintien en Ligue 1 pour la saison 2021-2022. Le joueur s'est d'ailleurs entraîné pour la première fois dans son club formateur après plusieurs années, lui qui avait quitté Lens à 16 ans pour Chelsea en Angleterre.

L'on apprend aussi que le défenseur international Chancel Mbemba, auteur d'une saison exceptionnelle avec Porto au Portugal, intéresse Athletico Madrid et Villarreal en Espagne, ainsi que Westham en Angleterre. De son côté, le néo-international Samuel Moutoussamy, lié à Nantes pour les quatre prochaines années, ne pourrait pas être retenu chez les Canaris. Il pourrait aller voir ailleurs, car Nantes est en train de dégraisser son



Gaël Kakuta

effectif. Le milieu relayeur congolais avait déjà perdu sa place de titulaire au cours de la saison.

Prêté la saison dernière au Sporting de Lisbonne au Por-



Chancel Mbemba

tugal après un prêt précédent à Anderlecht en Belgique, Yannick Bolasie tient à revenir à Everton, n'étant pas très disposé à accepter un autre prêt ailleurs. L'attaquant interna-

tional congolais de 31 ans veut prouver qu'il peut rejouer à Everton et retrouver sa forme éblouissante lorsqu'il avait quitté Crystal Palace pour les Blues de Liverpool, avant sa



Jordan Lotomba

blessure lors d'un match entre Everton et Manchester United. Le défenseur Aaron Tshibola ne va mouiller son maillot pour Desportivo Aves, club de la deuxième division por-

tugaise (Liga Nos). Il a résilié son contrat pour raisons de non paiement de son salaire pendant trois mois. Cette résiliation de contrat arrive cinq mois après la signature de son contrat. "Pour des raisons liées aux difficultés financières du club, il était souhaitable pour ma famille et moi de ne plus continuer de jouer. Dépasser la période de paiement de mon salaire n'est pas acceptable et cela a conduit à cette rupture. Je vous remercie pour avoir été témoin de cette belle culture et vous souhaite le meilleur... Je suis dans l'attente d'un nouveau chapitre", a indiqué dans un tweet l'ancien sociétaire d'Aston Villa en Angleterre, passé par Kilmarnock en Ecosse passé par Beveren en Belgique où il n'a disputé que trois matchs.

L'on apprend aussi l'imminente arrivée de Jordan Mvula Lotomba (21 ans) à l'OGC Nice (D1 France) pour la sai-

son prochaine. En provenance de Young Boys de Berne (D1 Suisse), le jeune arrière latéral droit congolais va signer un contrat de 5 ans pour un montant avoisinant le 6 ou 7 millions d'euros. Il a disputé trente et un matchs et délivré trois passes décisives avec Young Boys cette saison, toutes compétitions confondues. Après une saison exemplaire ponctuée par six buts et cinq passes décisives en vingt-sept matchs livrés avec West Bromwich Albion en Championship (D2 anglaise), le jeune ailier congolais de souche Grady Diangana (22 ans) est sur les tablettes de Celtic Glasgow en Ecosse. Pour le club champions de la Premiership écossaise, affirme le quotidien anglais The Sun, le jeune attaquant de West Ham United, actuellement prêté à West Bromwich, serait une belle pioche pour sa prochaine campagne en Uefa Champion's League. Mais West Ham pourrait récupérer son joueur qui aujourd'hui pèse 15 millions de livres sterling. Et puis, West Bromwich Albion penserait aussi le garder, promu en Premier League après avoir fini deuxième de la Championship.

Martin Engimo



Aaron Tshibola

CROSS POPULAIRE

La 14e édition «des 15 km de la ville océane» n'aura pas lieu

Le président du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, Jean François Kando, a fait circuler le 15 juillet une note annonçant le report de cette édition, initialement prévue en août 2020, à la suite du coronavirus.

Lancée en 2005 par le Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire en marge des festivités de l'indépendance nationale, la course dénommée « Les 15 kilomètres de Pointe-Noire » est un cross populaire qui fait la promotion de l'athlétisme africain en général et congolais en particulier. Bien ancré dans les habitudes de la population après plus de treize éditions couronnées de succès, ce cross populaire a gagné sa réputation. Plusieurs centaines de coureurs nationaux et étrangers y prennent part car cet événement attire du monde. Efforts, sourires, encouragements des amis, des parents et podiums rythment ce moment chaleureux.

Attendue avec la plus grande ferveur, la quatorzième édition des 15 km devait avoir lieu en août prochain, mais la situation sanitaire marquée par la covid-19 a empêché son déroulement. Pour préserver la santé de la population, le président du bureau exécutif du Conseil dé-



Départ du Cross populaire crédit photo «DR»

partemental et municipal de Pointe-Noire a décidé de son annulation. « En raison des mesures édictées par le gouvernement dans la lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus, la 14e édition des 15 kilomètres de Pointe-Noire n'aura pas lieu cette année », a fait savoir Jean François Kando dans sa note circulaire. Toutefois, le président du Conseil départemental et municipal a formulé le vœu de voir la situation s'améliorer afin que la prochaine édition soit organisée en août 2021. Notons que les « 15 kilomètres de Pointe-Noire » sont un événement qui se tient chaque année. Cette activité attire, sous un climat frais et dans la bonne humeur, de nombreux coureurs qui viennent chercher une confrontation avec les meilleurs dans une ambiance particulière. Ce cross est un vrai mélange d'exigence physique et spectaculaire.

Hugues Prosper Mabonzo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr





Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

INTERVIEW

Antoinette Sassou N'Guesso : « L'éducation est un levier incontournable de l'harmonie d'une société, de son épanouissement et de son développement »

La revue Women Sports Africa, créée par le groupe Sport Business, vient tout juste de lancer un magazine, Women Sports Africa, qui est diffusé dans vingt-six pays d'Afrique francophone. Au cœur de son premier numéro figure une interview de la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso, réalisée par le président du groupe, Bruno Lalande, qui nous a autorisé à la publier intégralement dans nos colonnes.

Bruno Lalande (B.L.). Vous avez été élue l'an dernier présidente de l'Opdad. Quelles sont les origines de votre engagement pour cette cause ? Que peuvent (et doivent) faire les Premières dames pour l'Afrique ?

Antoinette Sassou N'Guesso (A.S. N'G) : L'Opdad est l'aboutissement d'une trajectoire initiée en 2002 à Genève dans la lutte contre le VIH-sida. En effet, jusqu'en 2018, notre organisation s'appelait Organisation des premières dames d'Afrique contre le sida en sigle Opdas. Nous pensions, avec nos partenaires d'Onusida, qu'il fallait qu'il y ait une incarnation sociétale de ce combat et les Premières dames dans leurs pays respectifs pouvaient symboliser cette incarnation.

Au fil des ans, l'Opdad a gagné en crédibilité et beaucoup de partenaires ont pu mesurer les effets positifs de notre implication dans ce combat. De proche en proche, cette crédibilité a conduit plusieurs personnes à croire que nous pouvions élargir notre périmètre d'intervention. Certaines d'entre nous avaient déjà dans leurs pays respectifs des actions spécifiques dans plusieurs domaines. Et en 2018, nous avons donc envisagé de faire ce saut qualitatif. L'Opdad qui a succédé à l'Opdas est donc une réponse aux attentes plus larges de nos populations et de nos partenaires, dans des domaines aussi variés que les maladies non transmissibles, l'égalité des sexes, l'autonomisation économique des femmes... C'est donc ce challenge de l'élargissement que nous de-

vons relever aujourd'hui.

Nous sommes, nous premières dames, des caisses de résonance des attentes des populations. Et nous essayons, autant que faire se peut, de plaider auprès des autorités et des partenaires au développement les problématiques qui touchent au quotidien de ces populations et parfois d'accompagner l'action des gouvernements ou des partenaires, dans la mobilisation des ressources et dans la mise en œuvre des solutions adoptées.

B.L. : Le plan stratégique 2019-2023 de l'Opdad insiste sur : la réduction des nouvelles infections au VIH et de la mortalité due au sida et aux maladies non transmissibles ; l'égalité des sexes ; l'autonomisation des femmes

et des jeunes ; la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile ; la sécurité sociale et la protection sociale. Quelles sont les priorités de l'Opdad en termes d'action et comment les financer ?

A.S. N'G : Comme vous le soulignez, notre plan stratégique intègre plusieurs dynamiques et toutes ces dynamiques sont prioritaires. Vous devez savoir que notre rôle est un rôle de plaidoyer. Par nous-mêmes, nous n'aurons jamais assez de ressources pour répondre aux attentes des populations. L'Opdad hier et l'Opdad aujourd'hui sont des lieux de définition de nos plaidoyers en direction des Etats et des partenaires au développement. Et nous veillons à ce que ces problématiques figurent toujours dans les agendas des Etats et des partenaires. Notre plan stratégique qui recoupe les préoccupations des Etats et des partenaires au développement se décline au niveau de chaque Etat en plan d'action annuel sur l'une des thématiques ou sur l'ensemble. Nous venons en complément des préconisations adoptées au niveau de l'Union africaine ou de chaque pays, en essayant donc de faire avancer les choses par notre vigilance et nos plaidoyers.

B.L. : Revenons plus particulièrement sur l'objectif d'égalité des sexes. Quelles initiatives l'Opdad soutient-elle sur cette thématique ? Pensez-vous que le sport peut être un puissant vecteur d'égalité Femmes-Hommes et de mixité ?

A.S. N'G : Notre organisation a pu faire adopter par l'Union africaine, dans le cadre de l'égalité des sexes, une résolution portant sur l'interdiction des mariages forcés des jeunes filles mineures. Aujourd'hui, nous avons à cœur de dénoncer les violences basées sur le genre, parce qu'il n'est pas normal dans le monde actuel qu'une partie du genre humain ait droit de vie ou de mort sur l'autre. Nous allons continuer à porter notre voix pour que les jeunes femmes puissent

accéder à l'autonomie économique et qu'elles soient reconnues comme actrices incontournables du développement de notre continent. Cela prendra certes du temps parce que les habitudes ont la vie dure, mais l'égalité juridique des sexes est un combat qui vaut la peine d'être mené et l'Opdad s'y attelle.

Concernant le sport, je suis convaincue que c'est un facteur d'épanouissement de l'être humain, de tolérance et de partage. L'exemplarité induite par la carrière des sportifs et des sportives ne peut, de mon point de vue, que contribuer à renforcer la mixité et, in fine, aboutir à une éventuelle égalité formelle des sexes. A ce titre, je voudrais donc féliciter votre initiative à travers la création de ce magazine, et je vous souhaite plein succès. Je pense que les premières dames de l'Opdad pourront compter dans le futur sur votre magazine, pour donner une image dynamique des femmes africaines.

B.L. : Vous avez été institutrice. Diriez-vous que l'éducation est la meilleure des armes pour le développement ?

A.S. N'G : C'est une évidence que de se battre pour une éducation plus large et de qualité pour nos enfants. Je ne voudrais pas enfoncer une porte ouverte en disant que le capital humain est la source de tout développement. Il y a certes des inégalités aujourd'hui dans certains de nos pays, dans l'accès à l'éducation surtout pour les jeunes filles. Mais nous constatons avec plaisir que cet écart est en train de se combler grâce aux politiques volontaristes de nos pays en la matière. Si toute une classe d'âge, tous sexes confondus, parvenait à obtenir une éducation de qualité, je suis convaincue que nos pays en tireraient des bénéfices substantiels. L'enseignante que j'ai été, j'ai toujours placé l'accès à l'éducation comme levier incontournable à l'harmonie d'une société, à son épanouissement et à son développement.

Les Dépêches de Brazzaville

NOUVEAU - N°1 LA FEMME EST L'AVENIR DU SPORT

women sports AFRICA

N°1 • Juillet - Décembre 2020

MIEUX DANS SON CORPS

LE SPORT, C'EST BON POUR MOI !

POUR MON ÉPANOUISSEMENT, POUR MON BIEN-ÊTRE, POUR MON CORPS !

CHAMPIONNES TOP 10

ELLES ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DU SPORT AFRICAIN

LE KARATÉ

POUR RECONSTRUIRE LES FEMMES VICTIMES DE VIOLS DE GUERRE

INTERVIEW EXCLUSIVE

ANTOINETTE SASSOU NGUOSSO

« JE SOUHAITE UN GRAND SUCCÈS À WOMEN SPORTS AFRICA ! »

africa.womensports.fr